



GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf du mois d'avril à dix-huit heures et trente-et-une minute, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le mercredi 03 avril 2024, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Marie- Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Evelyne CLOTILDE, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Gina THOMAR, Grégory MANICOM, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Justine BENIN, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

Etaient représentés : MM. Sylvia SERMANSON (Marcelin CHINGAN), Michel SURET (Jean ANZALA), José OUANA (Evelyne CLOTILDE), Seetha DOULAYRAM (Joseph HILL).

Etaient absents excusés : MM. Jérôme CHOUNI, Bernard RAYAPIN.

Etaient absents : MM. Betty ARMOUGOM, Marie-Joël TAVARS, Jacques RAMAYE.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absents :
35	26	4	2	3

Le quorum étant atteint, vingt-six (26) Conseillers étant présents, quatre (4) représentés, deux (02) absents excusés et trois (3) absents ; le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Thierry FULBERT est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Examen et vote du Budget Primitif de la Ville pour l'année 2024

10/DCM2024/44

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants ; L.2311-1 et L.2312-1 et suivants, relatifs au vote du budget ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable au budget ;

Vu la délibération n°2/DCM2024/28 du 11 Mars 2024 portant Débat d'orientations Budgétaires sur la base du Rapport d'orientations Budgétaires ;

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240409-10DCM2024443-BF
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

Notifiée et publiée le 23/04/2024

Vu la délibération n°4 du 11 juin 2020 relative à la mise en place des commissions municipales et à la désignation de leurs membres ;

Considérant le rapport présenté et approuvé en Commission Finances réunie le lundi 8 Avril 2024.

Considérant que le budget primitif est un document essentiel, retraçant les autorisations de dépenses et de recettes attendues pour l'exercice.

Considérant que le document budgétaire de l'exercice 2024 s'inscrit dans le cadre des orientations définies dans le rapport d'orientations budgétaires présenté au mois de mars.

Considérant qu'ainsi, le contexte général dans lequel est élaboré ce budget primitif est toujours marqué par les répercussions de la guerre en Ukraine, une dynamique de désinflation, une conjoncture économique et financière qui demeure incertaine.

Considérant qu'à l'échelon national, les prévisions très sombres en matière de déficit public et de croissance conduisent l'Etat à réclamer une participation des collectivités à l'effort d'économies de 10 milliards d'euros.

Considérant qu'ainsi, tous ces indicateurs peuvent avoir des répercussions sur les marges de manœuvre financière de la commune, entraînant parfois des surcoûts en cascade mais également des surprises sur les niveaux de recettes attendues. Que sur le plan local, il est important de tenir compte de l'évolution des prix à la consommation, du taux de chômage et des tensions dans la plupart des secteurs d'activité.

Considérant qu'il est important de rappeler que les ressources budgétaires spécifiques aux départements d'outre-mer, supportées par la population locale, collectées d'après le niveau de consommation de carburant et de produits importés (octroi de mer), représentent 38% des recettes attendues en 2024.

Considérant qu'au vu de l'importance des déficits publics à l'échelon national et de la fragilité de la croissance dans la plupart des secteurs d'activité en Guadeloupe, la ville doit poursuivre une stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour faire face aux incertitudes pesant sur les recettes tout en poursuivant un ambitieux projet d'investissements avec un recours limité à l'emprunt.

Considérant qu'ainsi, le budget primitif 2024, équilibré à hauteur de **63,98 M€**, pose les jalons de la prévision de recettes et de dépenses de la collectivité, en toute prudence et sincérité.

NB : Ce projet de budget au nouveau format M57 présente quelques particularités de présentation :

- Les résultats de l'exercice précédent et le résultat global de clôture.
- La présentation générale du budget se fait dans l'ordre suivant : section d'investissement puis section de fonctionnement
- Une vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240409-10DCM2024443-BF
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

1- EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Considérant que la section de fonctionnement intègre la prévision de recettes et de dépenses courantes de la collectivité et s'équilibre cette année à hauteur de **47,1 M€**.

	BP 2023	BP 2024	% évolution
Recettes de fonctionnement (1)	43 604 990	47 174 428	8,19%
Dépenses de gestion (2)	37 793 348	36 012 641	-4,71%
Epargne de gestion courante (3) = (1)-(2)	5 811 642	11 161 787	92,06%
Frais financiers (4)	355 000	332 517	-6,33%
Charges exceptionnelles (5)	573 000	60 000	-89,53%
Dépenses de fonctionnement (6) = (2) +(4) + (5)	38 721 348	36 405 158	-5,98%
Epargne brute (7) = (3)-(4)	4 883 642	10 769 270	120,52%
Taux d'épargne brute= (7) / (1)	11,2%	22,8%	

Considérant qu'en matière de recettes, outre les produits propres de l'exercice **36,01M€**, sont également inscrits, les soldes reportés de l'exercice 2023 (excédents des restes à réaliser et de clôture) soit **11,16M€**.

Considérant que l'épargne de gestion courante prévisionnelle, tirée de la différence entre les recettes et dépenses progresse de 92,06 % entre 2023 et 2024, générant ainsi une épargne brute fixée à 10,76M€ pour contribuer au financement de la section d'investissement.

Considérant qu'entre 2023 et 2024, les prévisions de la section de fonctionnement évoluent ainsi, +8,19% pour les recettes réelles et +0,34 % pour les dépenses réelles.

1.1- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 35,52M€

Considérant que pour l'année 2024, les recettes de fonctionnement comprennent : les atténuations de charges 0,45M€, les produits des services du domaine et ventes diverses 1,45M€, les impôts et taxes 25,9M€, les dotations et participations 7,63M€, les autres produits de gestion courante 0,074M€ et enfin 8,08M€ (excédent) de résultat reporté qui permettent d'équilibrer la section de fonctionnement à 43,6M€.

Considérant qu'ainsi, les ressources de fonctionnement sont réparties proportionnellement entre les atténuations de charges 1,17 %, les produits des services du domaine et ventes diverses 4,17%, le produit des impôts et taxes 72,81 %, les dotations et participations 21,65 %, les autres produits de gestion courante 0,21 % des recettes réelles de fonctionnement et enfin le résultat reporté pour équilibrer la section de fonctionnement.

	BP 2023	BP 2024	% Evolution
Total des recettes réelles de fonctionnement	35 074 221	36 012 641	2,68%
013 - Atténuation de charges	450 000	420 000	-6,67%
Produits des services, du domaine et des ventes	1 456 400	1 500 600	3,03%
Impôts et taxes	25 906 528	26 220 722	1,21%
Dotations et participations	7 637 193	7 797 319	2,10%
Autres produits de gestion courante	74 100	74 000	-0,13%
002- Résultat reporté	8 080 768	11 161 787	38,13%

Considérant que les principaux éléments qui caractérisent les recettes de fonctionnement en 2024 sont :

- Une stabilisation des taux de fiscalité pesant sur les ménages.
- Les montants de la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation de solidarité urbaine (DSU), la dotation nationale de péréquation et la dotation forfaitaire perçues en 2023 sont reconduits car à ce stade de la préparation, les données 2024 ne sont pas disponibles.
- Les autres recettes fiscales sont estimées à leur niveau d'encaissement de 2023 (taxe spéciale sur les carburants 1,17M€ et octroi de mer 12,6M€). La répartition de ces deux taxes entre les collectivités locales est étroitement liée à la consommation des ménages, au niveau d'activité des entreprises et à la conjoncture internationale. Ces deux anticipations de recettes, représentent 38,4 % des recettes réelles de fonctionnement.
- Une modeste augmentation des ressources tarifaires d'après les niveaux d'encaissement constatés en 2023 (salle de spectacle, piscine, restauration scolaire, accueils de loisirs...).

a- Les impôts « ménages » : 9,15M€

Considérant que les impôts ménages concernent la contribution directe locale. Qu'ils sont composés des 3 taxes que sont la taxe d'habitation, les taxes foncières (bâti et non bâti).

EVOLUTION DE LA FISCALITE 2023/2024									
	2023				2024			2023/2024	2023/2024
	TAUX 2023	TAUX MOYEN DU DEPARTEMENT (état 1259 com de 2020)	Bases d'imposition prévisionnelles	PRODUIT 2023	TAUX 2024	Bases d'imposition prévisionnelles	PRODUIT 2024	EVOLUTION DES BASES	EVOLUTION DES PRODUITS
Taxe d'habitation	11,94%		7 120 184	850 150	11,94%	5 988 000	714 967	-15,90%	-15,90%
Taxe foncière (bâti)	49,32%	26,56%	23 608 000	11 643 466	49,32%	24 542 000	12 104 114	3,96%	3,96%
Taxe foncière (non bâti)	53,90%	70,92%	162 300	87 480	53,90%	171 500	92 439	5,67%	5,67%
Totaux			30 890 484	12 581 096		30 701 500	12 911 520	-0,61%	2,63%
Prélèvement au titre du FNGIR				997 497			997 497		0,00%
Allocations compensatrices				1 265 472			1 254 262		-0,89%
Total autres taxes									
Contribution coefficient correcteur "réforme TH"				3 881 721			4 015 770		
Produit à recevoir			30 890 484	8 967 350		30 701 500	9 152 515	-0,61%	2,06%
<i>Prélèvement au titre de l'article 55 Loi SRU pour information</i>				<i>87 058</i>			<i>87 058</i>		<i>0,00%</i>

- Evolution des bases fiscales :

Considérant que le montant prévisionnel des bases des taxes directes locales est estimé en 2024 à 30,89M €, en baisse de 0,61 % par rapport aux prévisions 2024.

- o -15,90 % pour la taxe d'habitation
- o +14,79 % pour la taxe foncière et +9,51% pour la taxe sur le foncier non bâti.

- Fixation des taux de fiscalité :

Considérant que conformément aux priorités de mandature, la maîtrise de la fiscalité reste de mise, se traduisant ainsi par une stabilisation des taux. Les collectivités ont la possibilité de moduler le taux de la TH sur les logements vacants.

- Evolution du produit fiscal :

Considérant que le produit fiscal attendu en 2024 est estimé à 9,1M€. Qu'en 2024, il est impacté par le prélèvement SRU (environ 88K€), le reversement FNGIR de 997K€, la contribution au coefficient correcteur 3,8M€ et l'addition des compensations de l'Etat pour 1,25M€.

b- Les ressources Etat

Considérant que pour le budget 2024, les concours financiers (dotations et participations chap.74) se chiffrent à 7,79 M€.

Pour rappel, les dotations provenant de l'enveloppe normée destinée aux collectivités locales dans le cadre de la Loi de finances intègrent la Dotation globale de fonctionnement (DGF), la Dotation de solidarité rurale (DSR) et la Dotation de solidarité Urbaine (DSU).

c- Les autres recettes

Considérant que les autres recettes de gestion englobent les produits des services et du domaine (chapitre 70) et les autres produits de gestion courante (chapitre 75).

Que l'inscription de 1,5 M€ relative aux produits des services laisse apparaître une augmentation attendue de l'activité de l'ordre de 3,03 %, tenant compte des encaissements 2023 et de la dynamique de reprise des activités (ALSH, spectacles, autres produits du domaine...). Qu'enfin, le montant affecté aux autres produits de gestion courante est évalué à 74 K€ comme en 2023.

1.2- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 38,85 M€

Considérant que ces dépenses de fonctionnement comprennent les charges à caractère général (25,30 %), les frais de personnel (61,64 %), les autres dépenses de gestion (9,25 %), les frais financiers (0,86 %), les charges spécifiques (0,15 %) et les atténuations de produits (2,80 %).

	BP 2023	BP 2024	% Evolution
Total dépenses réelles de fonctionnement	38 721 348	38 852 848	0,34%
Charges à caractère général	9 200 224	9 830 328	6,85%
Frais de personnel	24 275 587	23 949 222	-1,34%
014 atténuation de produits	1 087 497	1 087 497	0,00%
Autres dépenses de gestion	3 230 040	3 593 284	11,25%
Frais financiers	355 000	332 517	-6,33%
Charges spécifiques (exceptionnelles)	573 000	60 000	-89,53%

Considérant que globalement, la prévision des dépenses de fonctionnement progresse de 0,34 %. Qu'elle est due essentiellement à l'évolution des charges à caractère à général (+6,85 %), les charges de personnel (-1,34 %) et les frais financiers quasi stable par rapport à la prévision 2023.

Considérant que cette année, l'évolution des charges liées au personnel sera conditionnée par l'application des dispositions réglementaires, la mise en œuvre du plan d'actions établi dans le cadre des lignes directrices de gestion, la reprise des dispositions issues de la restructuration des grilles indiciaires dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), les demandes de rupture conventionnelle, l'application de la promotion interne 2023 sur la paie du mois de mars 2024, l'application des avancements

de grade de 2024 sur la paie de décembre 2024, l'application de la promotion interne 2024 sur la paie du mois de décembre 2024, l'attribution de 5 points d'indices au 1er janvier 2024, pour les fonctionnaires et les contractuels permanents et non permanents, l'application des avancements de grade de 2021/2022/2023 sur la paie de février et de mars 2024, l'augmentation de la cotisation vieillesse déplafonnée (1,90% en 2023 passe à 2,02% au 1^{er} janvier 2024), les départs à la retraite et les prévisions de recrutements.

Considérant que les autres charges de gestion courante, fixées à 3,59M€, progressent de 11,25 % pour soutenir les budgets du centre communal d'action et sociale (CCAS) et de la caisse des écoles (CDE).

Considérant qu'ainsi, en 2024, la subvention d'équilibre qui sera allouée par délibération au CCAS s'établira à 635 000 € et celle de la Caisse des Ecoles à 350 000 €. Que par ailleurs, celle dédiée aux associations sportives est valorisée à hauteur de 220K €.

Considérant que comparativement à l'année 2023, la prévision 2024 des frais financiers diminue de 6,33 % pour la prise en compte des charges financières liées aux emprunts en cours (0,25M€) et l'anticipation de charges liées à l'emprunt prévu sur l'exercice 2024.

2- EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Considérant que tel qu'indiqué dans le rapport des grandes orientations budgétaires, les prévisions d'investissement retracent les projets prévus dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Que celles-ci tiennent compte de l'intégration des reports en dépenses, suite au vote du compte administratif 2023, mais également des besoins ponctuels liés aux impératifs de sécurité, de conformité et de modernisation des services.

2.1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 11,73 M€

Considérant que l'effort d'investissement 2024 portera essentiellement sur des interventions sur les équipements de proximité. Que le budget d'investissement 2024 reprend aussi les restes à réaliser 2023 pour un montant de 2,31 M€ et le solde déficitaire 2022 de 2,76 M€.

Considérant qu'ainsi, les nouvelles dépenses d'investissement intègrent les dépenses d'équipements bruts, (études, travaux, matériel et outillage...) et les emprunts et dettes assimilés.

a- Les dépenses d'équipement (hors emprunt) : **13,35 M€**

Considérant que les dépenses d'investissement au titre du présent budget comprennent les immobilisations incorporelles (logiciels, études), les immobilisations corporelles (terrains, matériels...), les travaux en cours et les opérations d'équipement (maison de quartier de Vassor...).

	BP 2023	BP 2024	Evolution
Immobilisations Incorporelles	178 750	443 000	148%
Immobilisations Corporelles	2 298 625	3 183 300	38%
Immobilisations en cours	3 288 000	3 207 870	-2%
Total opérations d'équipement	2 958 085	3 112 616	5%
Emprunts et dettes assimilées	1 451 035	1 134 859	-22%
Opérations patrimoniales		650 555	0%
001-Solde d'exécution négatif reporté	4 056 731	2 762 643	-32%
	10 174 495	14 494 843	42%

Considérant que l'exercice 2024 traduit une volonté de mise en œuvre opérationnelle des projets d'investissement et des projets subventionnés dont les dates butoirs de réalisation conditionnent la mise en œuvre cette année.

Considérant que les prévisions de dépenses d'investissement au titre de ce budget 2024 progresse, + de 42 %.

Considérant que les dépenses d'immobilisations incorporelles progressent de 148 %, les dépenses d'immobilisations corporelles de 38 %, les travaux en cours reculent de 2 % et les dépenses sur opérations d'équipement augmentent de 5 %. Que le remboursement des emprunts baisse de 22 % en prévision des remboursements complémentaires liés au recours à l'emprunt.

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 0,44M€ regroupent : Les acquisitions de logiciels (0,16M€) pour les services et les études (0,38M€).

Les immobilisations corporelles d'un montant de 3,18M€ regroupent : Les travaux de réseaux (0,05M€), réseaux d'électrification (0,32M€), l'acquisition de terrains (1,3M€), de

meublé de bureau (0,16M€), les équipements informatiques (0,19M€), acquisitions de véhicules (0,5M€) et de divers matériels (0,57M€).

Les immobilisations en cours (travaux) de l'ordre de 3,20M€ regroupent essentiellement : les agencements et aménagements de terrains (0,68M€), le fonds routier (0,92M€), les travaux de réparation et de construction de divers bâtiments (1,58M€).

Les opérations d'équipement d'un montant de 3,11M€ sont réparties ainsi : les études et travaux du centre de développement humain Vassor (0,93M€), l'acquisition des locaux administratifs de Damencourt (1,2M€), le confortement de l'école LL Soliveau (0,8M€), les études de réhabilitation du Gymnase F. ABOUNA (0,08M€), et le solde de l'impasse Christiani, secteur de la Baie (0,09M€).

2.2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 16,37 M€

Considérant qu'elles sont réparties entre les recettes d'équipement, financières et l'autofinancement.

a- Les recettes d'équipement et les autres recettes réelles : 11,49 M€

	BP 2023	BP 2024	% Evolution
Subventions d'investissement	4 990 513	2 436 836	-51,17%
Emprunt	1 500 000	1 200 000	-20,00%
Dotations, fonds divers	944 501	1 001 429	6,03%
Excédents de fonctionnement capitalisés 1068	4 056 731	2 762 643	-31,90%
Virement à la section d'investissement	4 070 821	7 138 327	75,35%
Opérations ordre de transfert entre sections	812 821	1 183 252	45,57%
Opérations patrimoniales		650 556	
	16 375 387	16 373 042	-0,01%

Considérant que les prévisions de recettes s'évaluent à 16,37M€ répartis ainsi :

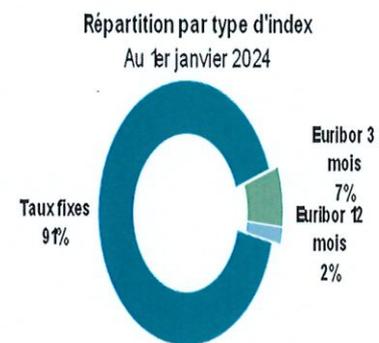
Ces recettes incluent les subventions d'investissement (2,43M€) émanant essentiellement de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département. Que les autres recettes financières de cette section se composent du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) 0,65M€, de la Taxe Locale d'Equipement (TLE) 0,35M€, de l'emprunt (1,2M€) et l'autofinancement (1,8M€).

Considérant que le virement de la section de fonctionnement de 7,13M€ vers les recettes d'investissement et les autres opérations d'ordre de transfert entre sections pour 0,81M€, sont sans impact sur les flux réels de la collectivité.

b -L'emprunt

Considérant que l'encours de dette de la commune au 1^{er} janvier 2024 est de 7 000 436 €. Que l'encours communal affiche un bon niveau de sécurisation avec près de 91 % d'encours sur taux fixe et 9 % sur taux monétaires.

	Encours au 1er janvier 2024	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	6 367 098	91,0%	3,19%	9 ans et 7 mois	6	1A
Taux fixes purs	6 367 098	91,0%	3,19%	9 ans et 7 mois	6	1A
Taux monétaires	633 338	9,0%	4,71%	2 ans	2	1A
Euribor 3 mois	500 000	7,1%	4,96%	2 ans et 4 mois	1	1A
Euribor 12 mois	133 338	1,9%	3,77%	10 mois	1	1A
Total	7 000 436	100,0%	3,33%	8 ans et 11 mois	8	



Considérant que ramené à l'habitant, le stock de dette au 31/12/2023 représente 311,14 € par habitant, contre 802 € en moyenne dans les communes de la même strate de population.

Considérant que la ville dispose d'une annuité de dette (56,45€/hab.) plus faible que la moyenne départementale (102€).

Considérant que le portefeuille de la commune est bien sécurisé avec 91 % de taux fixe. Que le reste de l'encours (9 %) est indexé sur taux monétaires dont 7 % sur Euribor 3 mois et 2 % sur de l'Euribor 1 an, ce qui permet de maintenir le coût global de la dette à un niveau correct.

*Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A LA MAJORITE
Vote à scrutin public*

CONTRE (4) : MM. Justine BENIN, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Hermann SAINT-JULIEN.

Article 1 : D'arrêter comme suit le Budget Primitif 2024 de la Ville :

En Fonctionnement :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	9 200 223,63	0,00	9 830 328,59	0,00	9 830 328,59
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	24 275 587,13	0,00	23 949 222,74	0,00	23 949 222,74
014	Atténuations de produits	1 087 497,00	0,00	1 087 497,00	0,00	1 087 497,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 743 040,00	0,00	3 593 284,00	0,00	3 593 284,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		38 306 347,76	0,00	38 460 332,33	0,00	38 460 332,33
66	Charges financières	355 000,00	0,00	332 517,00	0,00	332 517,00
67	Charges spécifiques (3)	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		38 721 347,76	0,00	38 852 849,33	0,00	38 852 849,33

023	Virement à la section d'investissement (4)	4 070 821,19		7 138 327,18	0,00	7 138 327,18
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	812 821,05		1 183 252,18	0,00	1 183 252,18
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 883 642,24		8 321 579,36	0,00	8 321 579,36

TOTAL	43 604 990,00	0,00	47 174 428,69	0,00	47 174 428,69
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	47 174 428,69
--	----------------------

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240409-10DCM2024443-BF
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	450 000,00	0,00	420 000,00	0,00	420 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes Diverses	1 456 400,77	0,00	1 500 600,00	0,00	1 500 600,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	16 450 353,00	0,00	16 578 207,00	0,00	16 578 207,00
731	Fiscalité locale	9 456 175,00	0,00	9 642 515,00	0,00	9 642 515,00
74	Dotations et participations (3)	7 637 193,00	0,00	7 797 319,00	0,00	7 797 319,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	74 100,00	0,00	74 000,00	0,00	74 000,00
Total des recettes de gestion courante		35 524 221,77	0,00	36 012 641,00	0,00	36 012 641,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		35 524 221,77	0,00	36 012 641,00	0,00	36 012 641,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	35 524 221,77	0,00	36 012 641,00	0,00	36 012 641,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	11 161 787,69
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	47 174 428,69
--	----------------------

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240409-10DCM2024443-BF
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

En Investissement :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	178 750,00	0,00	511 834,16	653 000,00	653 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	2 298 625,00	428 581,60	3 275 695,65	3 183 300,00	3 611 881,60
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	6 246 085,00	1 888 685,66	8 092 167,06	6 110 485,85	7 999 171,51
Total des dépenses d'équipement		8 723 460,00	2 317 287,26	11 879 698,87	9 946 785,85	12 264 053,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 451 035,00	0,00	1 042 147,00	1 134 859,00	1 134 859,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 451 035,00	0,00	1 042 147,00	1 134 859,00	1 134 859,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		10 174 495,00	2 317 287,26	12 921 843,87	11 081 644,85	13 398 912,11

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	650 555,92	650 555,92
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	650 555,92	650 555,92

TOTAL	10 174 495,00	2 317 287,26	12 921 843,87	11 732 200,77	14 049 468,03
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2 762 642,71
--	---------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 812 110,74
---	----------------------

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20240409-10DCM2024443-BF
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 13B) (3)	4 990 512,98	439 068,00	2 337 165,28	2 436 836,06	2 875 904,06
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 500 000,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 490 512,98	439 068,00	3 537 165,28	3 636 836,06	4 075 904,06
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	944 501,26	0,00	1 201 428,69	1 001 428,69	1 001 428,69
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	4 056 730,87	0,00	2 762 642,71	2 762 642,71	2 762 642,71
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 001 232,13	0,00	3 964 071,40	3 764 071,40	3 764 071,40
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		11 491 745,11	439 068,00	7 501 236,68	7 400 907,46	7 839 975,46

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	4 070 821,19		0,00	7 138 327,18	7 138 327,18
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	812 821,05		812 821,05	1 183 252,18	1 183 252,18
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	650 555,92	650 555,92
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 883 642,24		812 821,05	8 972 135,28	8 972 135,28

TOTAL	16 375 387,35	439 068,00	8 314 057,73	16 373 042,74	16 812 110,74
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					
16 812 110,74					

Article 2 : D'approuver le tableau des subventions, le tableau d'amortissement des biens joints, en annexe au budget et les durées retenues.

Article 3 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Tél recours citoyens » (www.telerecours.fr)

Fait à Le Moule, le 09 Avril 2024

Pour avis conforme

Le Maire,

Le Secrétaire

Thierry FULBERT



Gabrielle LOUIS CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-249711173-20240409-10DCM2024443-BF
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception par l'Etat : 23/04/2024

Notifiée et publiée le 23/04/2024